

APPEL À PROJETS SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES ECO-SOLVE

**Renforcer la résilience des communautés face aux
crimes environnementaux à Madagascar**

Contexte

Les communautés locales jouent un rôle crucial dans la lutte contre la criminalité environnementale. En tant que gardiennes traditionnelles des terres, elles gèrent, utilisent et occupent une grande partie des terres. Leurs connaissances et leur savoir-faire sont précieux pour la protection de l'environnement. Cette expertise est essentielle pour prévenir la criminalité environnementale, reconnue mondialement comme l'une des formes les plus lucratives des activités criminelles transnationales.

La criminalité environnementale a un impact immédiat et désastreux sur les communautés et l'environnement. La dégradation directe des ressources naturelles menace fortement l'accès à l'eau potable, à la sécurité alimentaire et aux opportunités économiques. Cette situation est encore plus visible dans les régions riches en biodiversité, où les inégalités historiques et systémiques, associées à un manque de soutien et d'infrastructures publics, obligent souvent les communautés à recourir à des activités informelles ou illégales pour survivre.

Malgré cette réalité, trop peu d'initiatives communautaires bénéficient d'un soutien. L'une des principales raisons de cette carence est sans doute le fait que les stratégies de participation des communautés sont complexes, et leur mise en œuvre requiert un certain temps, alors que les réponses doivent être rapides et directes. A cet effet, ECO-SOLVE cherche à relever le défi de soutenir des initiatives communautaires qui s'attaquent à la criminalité environnementale affectant Madagascar, comme le trafic d'espèces sauvages, l'exploitation illicite des forêts, la déforestation et l'exploitation minière illégale. Nous pensons que, les communautés locales, véritables gardiennes des ressources, ont un rôle crucial à jouer dans la prévention de la criminalité, la protection des ressources et la coopération avec les autorités chargées de l'application de la loi.

Objectif de la subvention

Cet appel à projets vise à aider les petites organisations à but non lucratif et les organisations communautaires dans la lutte contre la criminalité environnementale. Il soutient les interventions transformatrices visant à protéger les espèces endémiques de Madagascar, les précieuses forêts de feuillus et les écosystèmes fragiles, tout en sensibilisant les communautés et en favorisant la collaboration avec les forces de l'ordre pour renforcer la protection de l'environnement.

Dans le cadre de cette subvention, le terme « communautés » fait référence aux personnes résidant dans ou à proximité des zones de biodiversité et des sites affectés par des activités environnementales illicites, en particulier celles qui ont des liens historiques, sociaux, politiques ou culturels avec l'environnement. À Madagascar, il s'agit notamment des communautés dépendantes de la forêt, des populations côtières, des minorités ethniques, des communautés agricoles et riveraines, des groupes urbains et périurbains, ainsi que des personnes vivant à l'intérieur et autour des zones protégées ou riches en biodiversité.

La criminalité environnementale, définie dans son sens le plus large, englobe un large éventail d'activités illicites impliquant le trafic d'animaux (y compris de poissons), de plantes et d'autres marchandises telles que les bois, les minéraux et les déchets.

Financement disponible : 10 000 à 20 000 euros par projet d'une durée de 6 à 9 mois.

Public cible : Organisations communautaires et petites organisations non gouvernementales opérant à Madagascar.

Date limite : Les candidatures seront acceptées jusqu'à la fin du mois de février 2026

Critères de sélection:

- Être une organisation officiellement enregistrée à Madagascar
- Capable d'identifier clairement les crimes environnementaux qui touchent leur communauté, tels que le trafic d'espèces sauvages, l'exploitation forestière illégale, la pêche ou l'exploitation minière illicite, et de décrire leurs impacts directs sur les populations locales et les écosystèmes.
- Proposer un projet destiné à lutter contre la criminalité environnementale en favorisant la résilience des communautés, l'action collective et la collaboration avec les parties prenantes concernées. Parmi les initiatives soutenues par le passé, on peut par exemple citer la formation de jeunes locaux en tant que défenseurs de la mer pour lutter contre la pêche illégale, le soutien aux communautés indigènes pour la surveillance et la protection de leurs écosystèmes grâce à la technologie, ou encore l'apport d'un soutien juridique aux défenseurs de l'environnement en danger.
- **En termes de priorités géographiques**, le Sud et le Sud-Ouest de Madagascar sont considérés comme des zones clés en raison de la forte incidence du trafic de tortues imbriquées, ainsi que de l'émergence du commerce illicite de plantes succulentes rares. Parmi les autres menaces critiques

figurent la pêche illégale, ainsi que le trafic de bois précieux dans le nord, impliquant des espèces proches du palissandre. Les propositions traitant de ces défis seront considérées comme particulièrement pertinentes.

- Dans la mesure du possible, soutenir les efforts d'application de la loi, puisque la collaboration entre les communautés et les organismes chargés de l'application de la loi est un élément clé de l'approche d'ECO-SOLVE. Il peut s'agir d'initiatives conjointes de surveillance, l'élaboration de protocoles, d'établissement de rapports ou de programmes de renforcement des capacités au profit des acteurs chargés de l'application de la loi.
- Démontrer comment le financement sera utilisé efficacement, en garantissant la faisabilité, la durabilité et des résultats mesurables.
- Nous encourageons les candidatures d'organisations qui mettent en œuvre des approches nouvelles ou éprouvées pour renforcer la résilience des communautés, adaptées à leur contexte spécifique. Chaque proposition sera évaluée au cas par cas afin de s'assurer de sa pertinence et de son impact.

Instructions concernant soumission

- Si vous pensez être éligible, veuillez exprimer votre intérêt en envoyant un email à laura.avila@globalinitiative.net. Les candidates intéressées doivent inclure « Application to ECO-SOLVE Grants in Madagascar » dans l'objet du courriel. Dès réception de votre e-mail, nous vous enverrons le questionnaire préliminaire à remplir.
- En cas de progression vers la phase suivante de sélection, nous vous fournirons un modèle de projet. Si des modifications sont nécessaires, nous vous contacterons.
- Ensuite, un examen interne par le comité des subventions aura lieu et les subventions seront accordées en conséquence.
- Il est prévu que tous les projets soient présentés au plus tard au comité interne en mars 2026 et approuvés par la suite.